Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
ID : 031-213101876-20220926-2022_127-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, RIPOLL, SIMÉON, STEMER, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
26 septembre 2022
Acte n° **2022-127**

Absent(s) représenté(s) :
M. BATAILLE a donné procuration à Mme VITET
M. LOUZON a donné procuration à M. SÉVERAC

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : Mmes BOBO, LE PRIOL, MARNAC et ROUER
MM. BONNET, FÉDOU, LORRAIN, MAILHÉ et PILET

Conseillers présents : 22

Secrétaire de séance : Mme VOISIN Geneviève

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Thème : 3.1 - ACQUISITIONS

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée BS n° 244 sise 2220 route de Tarbes 31470 FONSORBES

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que la municipalité souhaite, dans le cadre du projet de réhabilitation du cœur de ville, sécuriser le carrefour de la route de Trabes et de l'avenue du 19 Mars 1962.

Pour ce faire, elle expose qu'il conviendrait d'acquérir la parcelle cadastrée BS n° 244, à savoir :

PROPRIÉTAIRE	PARCELLE	SUPERFICIE ACTUELLE	ADRESSE
Mme POSEY Évelyne	BS n° 244	70 m²	2220 route de Tarbes 31470 FONSORBES

La cession de cette parcelle interviendrait pour la somme de 100 000 €. Les frais notariés seraient pris en charge par la Mairie.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ladite parcelle pour la somme de 100 000 €.

Entendu l'exposé de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'acquérir la parcelle cadastrée BS n° 244 sise 2220 route de Tarbes 31470 FONSORBES pour la somme de 100 000 €.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2022.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
ID : 031-213101876-20220926-2022_127-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2022 – acte n° 2022-127 – page 2/2
Thème :	3.1 - ACQUISITIONS
Objet :	Acquisition de la parcelle cadastrée BS n° 244 sise 2220 route de Tarbes 31470 FONSORBES

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
VOISIN Geneviève

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 10 OCT. 2022

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 publié sur le site Internet de la collectivité le 10 OCT. 2022